

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARSAC

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

Date de convocation : 21 avril 2006

L'an deux mille six, le vingt cinq avril à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Philippe Meynard, Maire.

PRESENTS :

M. Philippe MEYNARD, Maire, M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, Mme Katell BEDOURET-EYHARTZ, M. Joël DUBOURG, Adjoints, M. Frédéric LALANDE, Mme Marie-José MEYROUX, Mme Brigitte TOUSSAINT, M. Liberto PANIAGUA, M. Jean-Pierre BACHON, Mme Nadine DUBOURG, Mlle Françoise MUSSOTTE, Mme Renée DARRIEUTORT Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Eric LAMBERT donne pouvoir à Mme Brigitte TOUSSAINT, M. Guy SAUBOY donne pouvoir à M. Jean-Pierre BACHON, Mme Valérie SOST donne pouvoir à M. Liberto PANIAGUA.

ABSENTS

M. Jean-Claude ROUTIER, M. Jean-Hugues DUFOUR, Mme Marie-Jeanne LEDEBT

Secrétaire de séance : Mme Katell BEDOURET-EYHARTZ

OBJET : CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG – CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire expose,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération du 4 novembre 2005, un appel d'offre a été lancé pour désigner un maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la traversée du centre bourg par la RN 113, dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg.

La commission des marchés publics et appels d'offre s'est réunie le 15 mars 2006 et a présélectionné 3 candidatures parmi les 11 dossiers reçus, sur expériences, moyens et références.

Messieurs Jean-Louis Montarnier, Michel Soulé et Christophe Libault, ont remis leurs offres.

La commission, réunie à nouveau le 18 avril 2006, a retenu la proposition méthodologique et financière de monsieur Christophe Libault, qui apparaît sérieuse, convaincante et économiquement avantageuse.

Il propose un forfait de rémunération de 148 134,93 € HT (soit 9,5 % du montant des travaux) pour l'ensemble des tranches ferme (année 1) et conditionnelles (année 2,3 et 4).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à M Christophe Libault, architecte dplg
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce marché.

LE CONSEIL ADOPTE

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Publié le

Philippe MEYNARD
Maire de BARSAC